

Déchets ménagers incinérables: dès le 1.1.2012

pour les Neuchâtelois (sauf communes de Val-de-Travers, Les Verrières, La Côte-aux-Fées et La Brévine)

le seul sac qui va, c'est le

sacNEVa

www.sacneva.ch

Ce qui y va (encore):

Bouteille d'huile ou de vinaigre

Ces bouteilles ne sont pas en PET et nuisent à son recyclage, notamment à cause des restes d'huile ou de vinaigre.

Brique de lait ou de jus de fruit

Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballages, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. C'est pourquoi il ne faut surtout pas les mettre au vieux carton.

Sac d'aspirateur

La poussière et les débris variés qu'il contient en fait typiquement un déchet à la fois sale, voire toxique, et composite, qui ne peut donc être ni récupéré ni composté.

Ampoule standard

Ce type de lampe est admis comme déchet incinérable parce qu'il est en verre et métal seulement. Pas les ampoules à LED ou autres lampes économiques ou tubes fluo, qui contiennent des composants électroniques et des matières toxiques.

Litières du chat

Surtout pas dans les WC! Les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent. Elles ne vont pas non plus au compostage.

Enveloppe pour photos et autres emballages «métallisés»

Contrairement aux apparences, ces contenants sont en général en plastique, et donc très malvenus dans le papier et le carton de récupération, comme dans l'aluminium, car ils nuisent à leur recyclage.

Papiers et cartons souillés

Ce n'est que s'ils sont propres que papier et carton peuvent être récupérés.

Emballages et objets en plastique

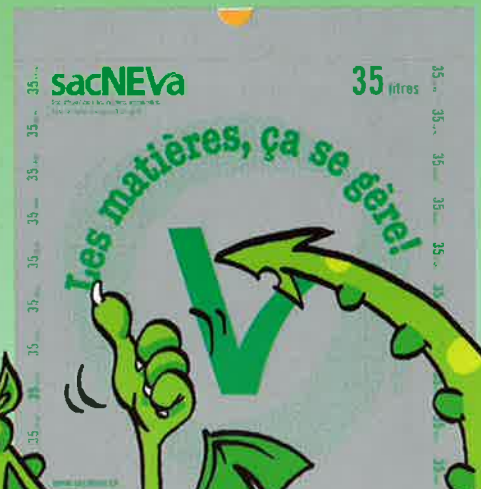
Les plastiques ne sont pas toujours récupérés, sauf les bouteilles de boissons en PET et (dans certains commerces seulement) les emballages de produits laitiers en PE.

Vieilles chaussures, vieux vêtements, chiffons et autres tissus, sales et hors d'usage

sont destinés à la poubelle. Seuls les vêtements, chaussures et textiles propres et en bon état doivent être déposés dans les conteneurs de récupération.

Déchets composites incinérables

Cette définition correspond à tous les déchets qui sont composés de matériaux différents qu'on ne peut pas facilement séparer, mais qui peuvent brûler.



...et tout le reste, on le trie, on le recycle!

- > biodéchets compostables
- > verre
- > PET
- > aluminium
- > fer blanc et autres métaux
- > papier et carton propres
- > piles et accus
- > appareils électroniques et électroménagers
- > ampoules économiques à LED ou fluo, tubes fluo
- > vaisselle et vitres cassées
- > huiles
- > produits chimiques
- ... etc

Renseignez-vous auprès de votre déchèterie régionale!

Info déchets
Arc jurassien
0842 012 012